

# Maisoncelle Tuilerie

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 octobre 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le 23 octobre à 19 heures 05 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gérard LEVOIR, Maire.*

**Présents** : Messieurs DERIVRY Emmanuel, COCAGNE Terry et LEVOIR Gérard  
Mesdames CRAMET Armance, ENQUEBECQ Sandrine, GENIN Dominique, GILQUIN Sandra et COPPIN Peggy arrivée à 19h25

**Absent excusé** : Monsieur BAUDOIN Valentin, pouvoir à Madame GENIN Dominique

**Secrétaire de séance** : Madame ENQUEBECQ Sandrine

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal s'il peut rajouter un nouveau point à l'ordre du jour, le renouvellement du contrat de la secrétaire de Mairie.

Le Conseil Municipal accepte cet ajout.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2024**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 3 juillet 2024 été approuvé à l'**unanimité**.

### **ORDRE DU JOUR** :

#### **1) RAPPORT D'ACTIVITES 2023 DU SE 60**

Le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2023.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

**Le Conseil Municipal**, ouï l'exposé des représentants de la commune au Syndicat,

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2023 du Syndicat d'Energie de l'Oise.

- **AUTORISE** Le Maire, par 8 voix pour, à signer le Rapport d'activité 2023.

Cette décision sera inscrite sur le registre des délibérations sous le **Numéro 2024/10/01**

## **2) DISSOLUTION DU CPI**

Monsieur Le Maire fait lecture du courrier reçu du Capitaine CHEVRIER du SDIS 60 en réponse à la demande d'informations sur la situation du CPI Communal (courrier en annexe).

A réception de ce courrier, Monsieur Le Maire a adressé un courrier à la Cheffe de Corps Madame BASSEE Sandrine, il en fait la lecture (courrier en annexe), dans lequel des réponses étaient attendues pour le samedi 5 octobre 2024, réponses que nous n'avons pas obtenues.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il avait RDV le 22 octobre 2024 avec la Cheffe de Corps Madame BASSEE Sandrine et le Capitaine Monsieur KLECZEWSKI Sébastien Chef du Centre de Secours de NOYERS SAINT MARTIN.

Il a été conseillé de dissoudre le CPI lors du prochain Conseil Municipal et d'acter l'arrêté en date d'effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025. demande souhaitée par la Cheffe de Corps pour terminer l'année 2024 et de commémorer le 11 novembre.

Monsieur Le Maire donne la parole à la Cheffe de Corps Madame BASSEE Sandrine.

Arrivée de Madame COPPIN Peggy à 19h25.

Madame BASSEE informe le Conseil Municipal qu'elle est surprise de la dissolution du CPI, qu'elle n'en avait pas été informé auparavant et qu'elle était toujours dans l'attente d'une date de réunion avec le Conseil Municipal. Suite à la réunion du 23 juin 2023 au SDIS 60 auquel aucuns représentants du CPI étaient présents et à l'état des lieux du SDIS 60 en septembre 2023 sur la Commune, Monsieur Le Maire a échangé au Conseil Municipal dès janvier 2024 sur la situation du CPI et a sollicité la Cheffe de Corps afin de se réunir pour étudier le devenir du CPI.

Quant aux questions demandées sur le courrier aucunes réponses n'a été apporté. La dissolution du CPI ne remettant pas en cause la participation volontaire aux commémorations, il est demandé au porte drapeau et vétérans s'ils souhaitent continuer les prochaines cérémonies.

Aucunes réponses, en réflexion.

Après débats entre le CPI et le Conseil Municipal, Monsieur Le Maire porte au vote la délibération de la dissolution du CPI à la date du 23 octobre 2024 avec un arrêté à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le Conseil Municipal vote par 7 voix pour et 2 abstentions la dissolution du CPI à ce jour avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Cette décision sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2024/10/02**

## **3) MISE EN SOUTERRAIN RUE PRINCIPALE D34**

La mise en souterrain de la rue Principal D34 se présente en 2 phases :

- Phase 1 : de la rue Principale et début de Bois Gayant pour un montant de 158 342.63 € H.T. sans aide financière. Avec l'aide financière du SE60, le montant sera de 102 017.95 €.
- Phase 2 : rue Principale pour un montant de 220 009.06 € H.T. sans aide financière. Avec l'aide du SE60, le montant sera de 137 896.09 €.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que tous les travaux seront pris en charge et qu'il n'y aura pas de frais pour les administrés.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de faire les 2 phases sous réserve des accords des subventions

Après délibération, le Conseil Municipal, par 9 voix pour, vote pour la réalisation de ces

travaux.

Cette décision sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2024/10/03

#### **4) RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE**

Monsieur Le Maire informe que le contrat de la secrétaire de Mairie arrive à son terme et qu'il faut le renouveler.

Il propose de faire un contrat à durée déterminée d'un 1 an.

Après délibération, le Conseil Municipal vote, par 9 voix pour et autorise Monsieur le Maire à renouveler ce contrat.

Cette décision sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2024/10/04

#### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Le Maire fait la lecture de la carte de remerciements de Madame DUCOULOMBIER Corinne pour les obsèques de son père Monsieur GUEUDET Pierre.

Un administré a remis un courrier à Monsieur Le Maire concernant des soucis de voisinage en l'occurrence des problèmes avec des pigeons ainsi que des arbres et des haies envahissantes. Monsieur le Maire se rendra sur place pour constater les problèmes rencontrés.

Un projet de rénovation de la Salle Polyvalente est envisagé, des devis pour le changement des fenêtres sont attendus. Voir aussi pour refaire les peintures et aménager la cuisine. Une demande de subvention auprès de l'État et du Département sera demandée pour financer ce projet.

La cérémonie du 11 novembre 2024 aura lieu à 11h en présence des Pompiers au Monuments aux Morts et sera suivi d'un vin d'honneur.

L'arbre de Noël aura lieu le samedi 7 décembre 2024 avec la distribution des colis aux aînés le matin et les jouets l'après-midi à la Salle Polyvalente avec un goûter et la venue du Père Noël en calèche pour les enfants.

Séance levée à 20H50.